

Création d'un centre de documentation scolaire aux Pépinières

Renens, le 14 février 2011 /MD/mr

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

L'objet de ce préavis est de présenter au Conseil communal le projet d'aménagement de la salle polyvalente des Pépinières en centre de documentation scolaire et d'en obtenir le financement par le biais du fonds Berty Michoud. Les coûts liés à l'aménagement et au mobilier sont à la charge de la Ville de Renens, alors que ceux du personnel, des livres et du matériel informatique sont à la charge du Canton.

Par ailleurs, le préavis présenté ici répond également aux différentes motions, pétition et postulats déposés par le Conseil communal entre 1995 et 2006.

Si une bibliothèque est définie comme « *Une collection organisée de livres, avec également d'autres documents tels que journaux, périodiques, enregistrements sonores et vidéos, et accès à Internet, aux soins de personnel qualifié* », le projet présenté doit être considéré comme un « centre de documentation », car constitué essentiellement de livres.

Ce préavis est composé des chapitres suivants :

1. Introduction
2. Contexte des bibliothèques à Renens
3. Liste des motions et postulats concernant les bibliothèques
4. Mandat de prestations
5. Aménagement de la salle polyvalente des Pépinières en centre de documentation scolaire
6. Descriptif et devis TTC des travaux d'investissement
7. Descriptif des charges et des revenus de fonctionnement
8. Incidences financières
9. Conclusions

1. Introduction

La proposition d'aménager la salle polyvalente des Pépinières en centre de documentation scolaire émane des conclusions du groupe de travail mandaté en 2009 par la Municipalité pour faire le point sur les nombreux enjeux impliquant la bibliothèque publique et scolaire du Léman. Réunissant des représentants des établissements primaire et secondaire, un représentant de la bibliothèque Globlivres, les bibliothécaires du Léman, la Conseillère municipale de la Direction Culture-Jeunesse-Sport et la Cheffe du Service Culture-Jeunesse-Sport, ce groupe avait deux objectifs en particulier (voir rapport en annexe).

Le premier a été de préparer le nouveau mandat de prestations liant le Canton de Vaud à la bibliothèque de Renens. En effet et suite à la dénonciation de la Convention signée en 2004 en raison, d'une part, de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les subventions au 1^{er} janvier 2007 et, d'autre part, pour des questions d'ordre légal, il a été nécessaire de redéfinir les tâches effectuées par les bibliothécaires en faveur des élèves.

Le second objectif était de répondre aux nombreuses motions et interpellations déposées au Conseil communal depuis 1995 et demandant la création d'une bibliothèque scolaire au Nord des voies.

Le programme de législature 2006-2011 mentionne pour sa part la création d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville, envisagée dans la future Maison de(s) culture(s) / des associations.

Avec le développement des prestations en faveur des élèves et l'augmentation de ces derniers, la bibliothèque publique et scolaire du Léman ne sera plus suffisante en termes d'espace-temps (les élèves fréquentent la bibliothèque dans un horaire déterminé en fonction de l'horaire public et uniquement durant les heures d'école).

Il est donc nécessaire de prévoir une autre bibliothèque scolaire, demandée depuis longtemps au Nord des voies, afin d'améliorer l'offre par sa proximité avec les bâtiments scolaires de cette partie de la Ville. Cette proposition va également dans le sens des recommandations du groupe de travail bibliothèques telles que mentionnées dans les conclusions de son rapport de 2009.

2. Contexte des bibliothèques à Renens

Il y a aujourd'hui à Renens deux bibliothèques : celle du collège du Léman, à la fois publique et scolaire, et Globlivres, à la rue Neuve. Un "coin bibliothèque", ainsi nommé pour son lien avec les livres, existe au collège de Verdeaux mais ne peut en l'état être considéré ni comme bibliothèque, ni comme centre de documentation scolaire, selon la définition donnée ci-dessus.

Bibliothèque mixte du Léman

Il est largement reconnu qu'une bibliothèque à la fois publique et scolaire offre des synergies très intéressantes par le mélange de lecteurs qu'elle génère et par l'effet d'entraînement qui en résulte. L'organisation est de fait plus complexe, devant tenir compte des contraintes horaires des élèves et enseignants ainsi que des demandes spécifiques du public.

La partie publique représente aujourd'hui 60% de son activité, contre environ 40% pour la partie scolaire.

L'augmentation du nombre de lecteurs - élèves compris - et l'exploitation depuis le printemps 2010 de nouveaux locaux agrandis d'un peu plus du double, soit 600 m², nécessite l'engagement de personnel supplémentaire, comme annoncé dans le préavis No 17/2007. La Municipalité doit octroyer ces postes de manière échelonnée, en raison de la nécessité d'équilibrer les budgets 2010 et 2011. Un 0.5 EPT d'assistante en information documentaire a été porté au budget 2011.

En 2010, la bibliothèque compte 2'359 lecteurs inscrits, a prêté plus de 40'000 ouvrages, en a catalogué près de 1'500 et a reçu 176 classes.

Globlivres

Globlivres est une bibliothèque publique interculturelle fondée en 1988 par l'Association Livres sans frontières. Elle a pour buts de :

- construire une passerelle entre pays d'origine et pays d'accueil;
- offrir des livres dans la langue maternelle des personnes habitant la région;
- offrir un espace convivial où chaque immigré peut retrouver, dans les témoignages de sa culture, les repères qui confortent son identité et jalonnent son chemin vers l'intégration;
- faire découvrir aux écoliers la richesse et la variété du monde en éveillant leur intérêt à d'autres cultures;
- préparer un avenir meilleur par l'acceptation de l'autre et la compréhension mutuelle.

Globlivres entretient une collection de 27'000 ouvrages en 270 langues différentes et organise différentes activités autour du livre. Elle fonctionne principalement grâce à du personnel bénévole sous la supervision de deux salariées à temps partiel.

3. Liste des motions et postulats en suspens concernant les bibliothèques

1995 : Motion Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale.

2000 : Motion Stöckli demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux.

2000 : Pétition de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et création d'un poste de bibliothécaire.

2000 : Motion Dupuis concernant un projet de bibliothèque.

2006 : Motion Depallens transformée ensuite en postulat intitulé "Bibliothèque sur le site de Verdeaux-Pépinières".

La réponse donnée par la Municipalité dans le préavis No 91-2010 en date du 4 octobre 2010 sur l'état des postulats et interpellations en suspens au 30 juin 2010, réponse acceptée par le Conseil communal est la suivante :

Le Conseil communal a accepté le 3 décembre 2009 de suspendre le traitement des différentes initiatives citées ci-dessus dans l'attente, d'une part, du rapport du groupe de travail désigné en automne 2008 et, d'autre part, des préavis qui seront déposés ultérieurement pour la création d'une bibliothèque sur le site de Verdeaux et d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville.

4. Mandat de prestations entre la Ville de Renens et l'Etat de Vaud

Avec l'entrée en vigueur d'EtaCom, il est du ressort des communes de mettre à disposition des Etablissements scolaires les bâtiments, l'Etat ayant la responsabilité du personnel et du programme pédagogique. Ce principe s'applique aux bibliothèques scolaires, avec jusqu'à ce

jour à Renens, une convention fixant le montant des salaires à rembourser à la Ville pour les tâches réalisées par les bibliothécaires communales en faveur des élèves.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les subventions en 2007, des mandats de prestations sont mis en place en remplacement des conventions. Pour la bibliothèque mixte du Léman, et en raison de la volonté de la cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, Mme Anne-Catherine Lyon, de développer l'offre des bibliothèques scolaires en général, un mandat de prestations a été défini conjointement entre les directions des Etablissements scolaires et la Ville de Renens. Le rapport détaillé, daté du 18 décembre 2009, a été soumis à la Municipalité et prévoit l'engagement de 3,35 EPT (équivalents plein temps) pour la partie scolaire, entièrement à charge de l'Etat. Ce nouveau contrat devrait être signé en février 2011, en parallèle au dépôt de ce préavis.

Il comprend :

- la prise en charge de la totalité des salaires des bibliothécaires scolaires y compris les charges sociales;
- le coût des livres et leur entretien;
- l'achat et la maintenance des ordinateurs et du matériel informatique.

5. Aménagement de la salle polyvalente des Pépinières en centre de documentation scolaire

Lors du rapport de planification scolaire de 2008, la Municipalité informait de la mise à l'étude de l'implantation d'une bibliothèque scolaire au Nord des voies, en relation avec le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Saugiaz. La Municipalité a estimé finalement, sur la base du rapport de planification scolaire 2010 et des besoins des quartiers, que le projet de nouveau collège au Censuy devait être étudié avant. Elle a ainsi décidé de lancer les travaux préliminaires pour ce site scolaire en déposant un préavis au Conseil communal en octobre 2010.

La Municipalité tient néanmoins et en parallèle à faire avancer le dossier du centre de documentation scolaire pour les élèves du Nord de la ville, dont le besoin a été validé par le groupe de travail bibliothèque et à répondre aux nombreuses demandes émanant du Conseil communal. La proposition qui semble la plus réaliste à ce jour, tenant compte des priorités données en matière de planification scolaire, des besoins exprimés par les directions des établissements scolaires en termes d'accessibilité et des coûts, est d'envisager l'implantation d'un centre de documentation dans les locaux existants à Verdeaux, à savoir la salle polyvalente des Pépinières.

Contrairement aux attentes, exprimées au moment de sa construction, cette salle est peu utilisée :

- de janvier à décembre 2010, 15 réservations ont été faites par l'établissement primaire pour des réunions diverses, 4 pour fêter Noël et 2 pour la nuit du conte;
- le chœur Voix Nord-Sud l'a utilisée à 12 reprises durant l'année scolaire;
- l'association Français en jeu l'occupe le lundi matin;
- une société privée l'a occupée le lundi soir uniquement de janvier à juin.

Vu le nombre d'occupations, il est possible de trouver des alternatives dans d'autres locaux, sachant par ailleurs que le collège du Léman, dans son bâtiment Vaudaire, est dotée depuis peu d'une salle polyvalente. D'autres lieux au Nord des voies, comme l'aula du 24-Janvier, la

salle des commissions de la Salle de spectacles, la salle de paroisse du 24-Janvier ou la salle de la Cure du 1^{er}-Mai sont des éventualités de remplacement à proposer aux principaux intéressés. La Municipalité s'engage à trouver des lieux adéquats pour la poursuite des activités de chacun.

Au niveau des utilisations de la salle polyvalente des Pépinières par le personnel enseignant, les deux doyennes auxquelles a été soumis le présent projet en janvier 2011 n'ont pas exprimé de craintes particulières pour relocaliser les activités ponctuelles organisées dans la salle polyvalente et ont surtout privilégié l'implantation de ce centre de documentation pour les élèves du Nord des voies.

Au niveau de la structure, la salle des Pépinières a une surface de 100 m² et supporte 300 kg/m², ce qui est compatible avec une bibliothèque "légère". Moyennant les aménagements nécessaires au fonctionnement d'un centre de documentation scolaire et l'acquisition de mobilier, cette solution apparaît relativement peu coûteuse et réalisable dans un délai de quelques mois.

Le projet tient compte des éléments suivants :

- l'introduction d'HarmoS - Harmonisation intercantonale en matière de scolarisation obligatoire - qui entre en vigueur dans le Canton de manière échelonnée d'ici les cinq prochaines années. Pour Renens, comme mentionné dans le dernier rapport de planification scolaire déposé au Conseil communal en octobre 2010, la répartition des élèves entre degré primaire et degré secondaire va changer, les actuelles 5^{ème} et 6^{ème} années passant au cycle primaire. Les élèves qui resteront scolarisés sur le site de Verdeaux seront donc uniquement des élèves primaires, tous les élèves du secondaire (dès la 7^{ème} actuelle) étant réunis au collège du Léman;
- les contraintes spatiales et constructives du lieu;
- les normes en matière de livres par élève (10);
- les activités définies dans le mandat de prestations pour des élèves de 5 à 12 ans.

Concrètement et à terme, le centre de documentation des Pépinières aura une capacité d'environ 7'000 ouvrages, estimé sur la base de 700 élèves. Deux postes internet pour la consultation du catalogue commun à la bibliothèque du Léman et au centre de documentation des Pépinières seront à disposition. Un bureau de prêt avec un ordinateur ainsi qu'une table de travail équipée également d'un ordinateur feront aussi partie de l'infrastructure. Partant du principe que les élèves peuvent travailler en classe avec le / la bibliothécaire, il n'a pas été prévu d'espace de travail, au bénéfice des rayonnages. Un petit bureau fermé avec lavabo et coin réfectoire, situé dans l'actuelle cuisine, sera aménagé ainsi qu'un vestiaire, à l'entrée du bâtiment.

Par ailleurs, l'actuel « coin bibliothèque » de Verdeaux pourrait ainsi être libéré, soit au bénéfice de la clinique dentaire, soit en prévision de la nouvelle organisation administrative des établissements scolaires, conséquence d'HarmoS.

6. Descriptif et devis TTC des travaux d'investissement

Le coût des travaux nécessaires à la réalisation du projet, à la charge de la Ville de Renens, concerne principalement la transformation de la cuisine existante en bureau pour la préparation des livres, l'aménagement d'un vestiaire, le remplacement de l'éclairage actuellement insuffisant pour l'exploitation d'une bibliothèque et la fourniture d'un mobilier spécifique.

CFC 110	Travaux préparatoires Dépose d'une cloison mobile et divers travaux préparatoires Réalisés par personnel communal	
CFC 230	Installation électrique Remplacement de l'éclairage existant. Adaptation de l'installation existante, pose de prises informatiques Total	Fr. 18'000.--
CFC 250	Installation sanitaire Dépose de la cuisine existante, modification des écou- lements et conduites sanitaires Total	Fr. 2'000.--
CFC 258	Agencement de cuisine Fourniture et pose d'une cuisinette avec poste d'eau, frigo et armoires Total	Fr. 4'000.--
CFC 273	Menuiserie Aménagement d'un vestiaire dans l'entrée avec casiers pour dépose sacs d'école, transformation de deux portes existantes en éléments vitrés Total	Fr. 4'000.--
CFC 281	Revêtement de sol Remise en état du sol du bureau après travaux Total	Fr. 1'000.--
CFC 285	Peinture Divers travaux de peinture Par le personnel communal Fournitures	Fr. 500.--
CFC 287	Nettoyage fin de travaux Par le personnel communal	
CFC 289	Divers Réserve pour imprévus	Fr. 2'500.--
CFC 900	Mobilier Fourniture de mobilier spécifique pour centre de documentation : rayonnages modulables et déplaçables, chariots à livres, bacs à bandes dessinées, gradins sur 3 niveaux, étagères, chaises, fauteuils, signalisation. L'ancien bureau de prêt du Léman sera récupéré Total	Fr. 68'000.--
	Acquisition de livres "collection B. Michoud"	Fr. 5'000.--
	Total du devis TTC	<u>Fr. 105'000.--</u>

Afin de financer cet investissement, inscrit au plan des investissements, la Municipalité propose d'utiliser le Fonds Berty Michoud, d'un montant de Fr. 1'496'221.33 au 31.12.2009, (les comptes 2010 au moment de l'élaboration du présent préavis ne sont pas bouclés). Pour rappel, cette somme a été léguée à la Ville de Renens suite au décès de Mme Berty Michoud en 1986, avec la condition suivante :

"Ce que la Commune de Renens recevra du chef de ma succession sera constitué en fonds communal séparé pour être affecté à l'aménagement et l'équipement d'une bibliothèque communale, et à l'achat de livres, à l'exclusion toutefois d'ouvrages à caractère politique; le capital pourra être utilisé"¹.

Finalement, afin d'honorer la volonté de la donatrice et d'en faire connaître le legs, il est proposé d'acquérir un certain nombre de livres pour un montant de Fr. 5'000.--. Une plaquette commémorative et explicative pourrait être installée en regard de cette petite collection.

7. Descriptif des charges et des revenus de fonctionnement

Charges et revenus de personnel

Le mandat de prestations, en cours de signature, prévoit globalement pour la Ville de Renens - soit pour la bibliothèque du Léman et le centre de documentation des Pépinières - un total de 3,35 EPT pour la partie scolaire. Le personnel, dont les salaires seront entièrement pris en charge par l'Etat, sera engagé par la Ville de Renens et hiérarchiquement rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport. Dans une première étape, soit courant 2011, 1,5 EPT seront repourvus. Les postes restant, représentant 1,85 EPT, le seront entre 2012 et 2013.

Les charges salariales, y compris charges sociales sont estimées à Fr. 100'000.-- en moyenne par EPT, soit pour 3,35 EPT, un montant total de Fr. 335'000.--.

L'entrée en activité des collaboratrices et collaborateurs étant progressive, on estime à 1,5 EPT dès le 1^{er} juillet 2011, soit un coût salarial pour cette année de Fr. 75'000.--. Le reste de l'effectif sera engagé en 2012 et 2013 et sa charge figurera aux budgets ordinaires.

Un accord avec l'Etat de Vaud, datant de février 2011, garantit notamment la prise en charge des salaires des bibliothécaires scolaires par le Canton durant six mois en cas de suppression de poste.

Autres charges et revenus de fonctionnement

Les charges et les revenus comprennent :

- **Les achats suivants seront pris en charge directement par le Canton, sur la base du mandat de prestations :**
 - l'achat de livres;
 - l'achat de deux ordinateurs PC et deux Macintosh;
 - l'acquisition de nouvelles licences Virtua;

¹ Préavis No 29 - 1986, Succession de Mme Berty Michoud.

- les autres charges liées au fonctionnement du centre de documentation (affranchissement, téléphones, frais de réception, frais divers etc.)
- **Les frais informatiques suivants seront remboursés par le Canton sur la base du mandat de prestations :**
 - un nouveau moteur de recherche destiné à optimiser la recherche documentaire entre la bibliothèque du Léman et le centre de documentation des Pépinières;
 - les honoraires nécessaires aux adaptations nécessaires entre les deux sites;
 - les coûts de fonctionnement seront facturés au Canton, sur la base du coût total de possession (TCO = Total Cost of Ownership) d'un PC communal à Renens de Fr. 6'700.--/année. Dès lors qu'une bibliothécaire scolaire, effectuant des tâches cantonales, utilise un PC (prêt, catalogage, consultation), ce dernier est facturé au tarif précité. Comme son nom l'indique, ce tarif inclut l'infrastructure, les applications, les accès aux serveurs et les prestations de service. En cas de hausse ou de diminution sensible du TCO, la Ville de Renens se réserve le droit de modifier le tarif.
- **Les frais d'entretien** seront assumés par la Ville de Renens et son service Environnement-Maintenance. La charge supplémentaire sera absorbée par l'effectif existant actuellement.

8. Incidences financières

Dépenses d'investissement

Comme mentionné au point 6, les dépenses d'investissement se montent à Fr. 105'000.-- TTC et seront financées par le Fonds Berty Michoud en recette d'investissement.

Plan des investissements

Le montant relatif à la création d'un centre de documentation aux Pépinières figure au plan des investissements 2010-2014 (2015-2019), adopté par la Municipalité le 18 juin 2010, comme suit : Section 3500 Bâtiments scolaires, Pépinières, aménagement bibliothèque scolaire (financé par fonds Berty Michoud) : Fr. 100'000.-- - 3500.5030.223.

Coût du capital

Aucun coût du capital n'est à calculer puisque cette dépense d'investissement est entièrement financée par le fonds Berty Michoud.

Charges et revenus de fonctionnement supplémentaires pour 2011

Les charges et revenus de fonctionnement seront imputés dans la nouvelle section "5111 Centre de documentation des Pépinières". Les explications liées aux charges et revenus sont détaillées au point 7. Ces charges et revenus se décomposent en 2 groupes, à savoir des charges et revenus uniques et distincts qui se produiront qu'une seule fois en 2011 et des charges et revenus récurrents qui se produiront chaque année.

Charges uniques et distinctes TTC

Moteur de recherche	Fr.	540.--
Honoraires pour adaptations informatiques entre les 2 bibliothèques	Fr.	<u>1'080.--</u>
Total charges uniques et distinctes, TTC	Fr.	<u><u>1'620.--</u></u>

Revenus uniques et distincts

Mandat de prestations facturé au canton comprenant :	
Moteur de recherche	Fr. 540.--
Honoraires pour adaptations informatiques entre les 2 sites	Fr. <u>1'080.--</u>
Total revenus uniques et distincts	Fr. <u>1'620.--</u>

Charges récurrentes TTC pour 6 mois d'activité

Salaires et charges sociales du personnel de bibliothèque	Fr. 75'000.--
Maintenance informatique de 2 PCs (TCO)	Fr. <u>6'700.--</u>
Total charges récurrentes, TTC	Fr. <u>81'700.--</u>

Revenus récurrents pour 6 mois d'activité

Mandat de prestations facturé au canton comprenant :	
Salaires et charges sociales du personnel de bibliothèque	Fr. 75'000.--
Maintenance informatique de 2 PCs (TCO)	Fr. <u>6'700.--</u>
Total revenus récurrents	Fr. <u>81'700.--</u>

9. Conclusions

Depuis longtemps, le besoin d'une bibliothèque scolaire au Nord des voies a été exprimé, en particulier au niveau du Conseil communal. En parallèle à la volonté de l'Etat de développer une offre plus conséquente en matière de bibliothèque, la Ville de Renens propose, par l'aménagement de la salle des Pépinières en centre de documentation scolaire, une solution intéressante, tant en termes de délais, de coûts et de position géographique. Cette nouvelle offre contribuera non seulement à améliorer et à développer les prestations en faveur des élèves de Renens mais également de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves telle que prévue dans le rapport de planification scolaire.

La question de la bibliothèque-médiathèque au centre-ville sera étudiée dans le contexte de la Maison de la (des) culture(s), dont le projet a été reporté à la prochaine législature. D'autre part, en raison de la qualité et de la surface de la nouvelle bibliothèque publique et scolaire du Léman, il semble pertinent de viser prioritairement à consolider le fonctionnement de cette dernière durant les prochaines années.

La Municipalité considère par ce préavis avoir répondu aux motions, pétition et postulats déposés au Conseil communal entre 1995 et 2006.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 105-2011 de la Municipalité du 14 février 2011,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la salle polyvalente des Pépinières en centre de documentation scolaire.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 105'000.-- TTC pour financer ces travaux.

Cette dépense d'investissement sera financée par le fonds Berty Michoud.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, pour le montant de Fr. 105'000.-- TTC, sous le compte 3500.5030.223 "Pépinières, aménagement centre de documentation scolaire" et sera financée par le fonds Berty Michoud en recette d'investissement pour le même montant.

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2011 inhérents au présent préavis sous la section 5111 " Centre de documentation scolaire des Pépinières".

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2012 et suivants les charges et revenus inhérents au présent préavis, sous la section No 5111 " Centre de documentation scolaire des Pépinières ».

CONSIDERE, par ce préavis avoir répondu aux motions, pétition et postulat suivants :

Motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale / Motion Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et création d'un poste de bibliothécaire / Motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion Depallens du 6 avril 2006, transformée ensuite en postulat le 2 mai 2006 intitulée "Bibliothèque sur le site de Verdeaux-Pépinières".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : Rapport du groupe de travail bibliothèques - 2009
Mandat de prestations
Plans

Municipales concernées: Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale Culture-Jeunesse-Sport
Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme- Constructions -
Infrastructures-Affaires administratives